

ENQUÊTE PUBLIQUE
Révision à modalité allégée n° 2
du plan local d'urbanisme de la commune
de Saint-Médard-de-Mussidan (24400)

Mussidan, le 27 septembre 2024

19 août – 20 septembre 2024

Le commissaire enquêteur

Mme la Présidente de la Communauté de communes
Isle-et-Crempse en Périgord
2, rue du Périgord
24400 MUSSIDAN

Objet : Procès-verbal des observations du public

Références : • Code de l'environnement, art. R 123-18

• Arrêté du 18/07/2024 de la Présidente de la CCICP

Pièces jointes : PV de synthèse des observations du public et ses 9 annexes

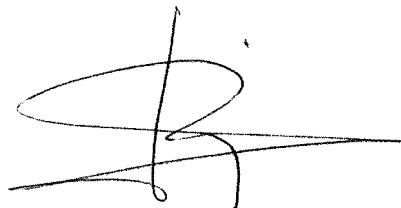
Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, le procès-verbal des interventions du public recueillies lors de l'enquête du 19 août au 20 septembre 2024, relative au projet de révision allégée n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Médard-de-Mussidan.

Les pièces transmises comprennent :

- un procès-verbal de synthèse ;
- 9 annexes (*liste au verso*)

Je vous prie d'agrérer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération très distinguée.



Alain LESPINASSE

Remis à : la Présidente, Mme VEYSSIERE A-R.

Le : 27/09/24

